

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de réhabilitation du centres d'activités de nature et nautiques JY Cousteau - Avenant 1 au lot 3

N° : VA_DEC2020_362

Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R.2194-9 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société SPIE BATIGNOLLES/KARPINSKI domiciliée à SECLIN (59113), l'avenant n°1 au lot 3 : Menuiseries intérieures/plâtrerie du marché de réhabilitation du centre d'activités de nature et nautiques Jacques-Yves Cousteau afin de tenir compte de l'ajout et la suppression des prestations suivantes :

Suppression de prestations :

- Moins-value sur les cloisons, pour un montant de – 2 535,80 € H.T.

Ajout de prestations :

- Adaptation local ECS et travaux complémentaires suite à démolition, pour un montant de 5 851,74 € H.T.

Soit au total une plus-value de 3 315,94 € H.T. (trois mille trois cent quinze euros et quatre-vingt-quatorze cents hors taxe), représentant une hausse de 5,31 %

Montant du marché : 62 457,60 € HT

Montant de l'avenant : 3 315,94 € HT représentant une hausse de 5,31 %

Nouveau montant de marché : 65 773,54 € HT

Imputation comptable : 2313 414 2200

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 28 septembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-176879-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 30 septembre 2020